



Retrait non justifié de la caisse d'une boulangerie

Par **Aymanotchi**, le **31/10/2024** à **00:11**

Bonjour,

J'ai récemment acheté une boulangerie avec une trésorerie (caisse) affichée de 80 000 euros. En prenant possession de l'entreprise et en accédant au compte bancaire, j'ai constaté que le compte est à 0 euro. En cas de contrôle fiscal, quels sont les risques encourus si le montant figurant au bilan ne correspond pas au montant réel présent sur le compte ?

Par **Marck.ESP**, le **31/10/2024** à **08:42**

Bonjour et bienvenue

Avant tout, Il serait prudent de demander à un expert-comptable d'examiner les livres de comptes du commerce pour comprendre la situation financière réelle et analyser les flux de trésorerie et les opérations effectuées avant la cession.